

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 16 mars 2010

Nbre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil dix, le seize mars, à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de M. Jacques DUCHET, maire,

Présents : Mmes Catherine CHORIER, Rachel DARCON-MINVILLE

MM. Jean-Paul BOUCHACOURT, Yves CABOT, Fernand DESROCHES, Noël GAY, Guy ROLET ;

Absents excusés : Mmes Isabelle BESSONE, Marthe LOONIS, M. Pascal VAUTIER .

- I. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010 : aucune remarque n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**
- II. **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - COMMUNE :**

M. le maire présente les comptes de l'exercice 2009 qui correspondent à ceux du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal et qui laissent ressortir :

- En section de fonctionnement : un excédent de l'exercice 2009 de 11 350,70 € et un excédent global de clôture de 44 425,79 €
- En section d'investissement : un excédent de l'exercice 2009 de 282 954,65 € et un excédent global de clôture de 5848,11 €.
- Des restes à réaliser pour un montant de 11 194 € en dépenses d'investissement.

Après avoir vérifié les comptes, le conseil municipal approuve le compte administratif 2009.

- III. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - exercice 2009**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des comptes,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2009, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 est approuvé à l'unanimité.

IV. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 –

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 44 425,79 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A. Résultat de l'exercice 2009 : + 11350,70
- B. Résultats antérieurs reportés : +33075,09
- C. RESULTAT A AFFECTER : 44425,79 (=A + B hors restes à réaliser)**
- D. Solde d'exécution d'investissement**

R 001 (excédent de financement) excédent global de clôture d'investissement : + 5848,11

E. Solde des RESTES A REALISER d'INVESTISSEMENT

Besoin de financement : 11 194

F. BESOIN DE FINANCEMENT = D + E = 5.345,89 €

AFFECTATION = C

1/ Affectation en réserve R 1068 en investissement (= au minimum couverture du besoin de financement F) 5 345,89 €

2/ H Report en fonctionnement R 002 39079,90 €

V. PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF :

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2010 sur lequel la commission communale finances travaille actuellement et qui sera proposé au vote définitif lors de la prochaine réunion de conseil.

Chaque poste de la section de fonctionnement a été étudié au plus juste pour tenter d'atteindre un équilibre sans augmentation des taux des taxes directes locales. Le budget sera donc très strict.

Les postes à prévoir en investissement se limiteront aux travaux restant à réaliser (étude pour l'aménagement du centre bourg et équipement numérique de l'école) auxquels pourraient s'ajouter : les travaux de l'école : confection d'une dalle dans la salle de classe du milieu, installation d'alarmes dans les trois classes, remplacement de fenêtres et volets, achat de mobilier pour la salle ENR (école numérique rurale), installation d'une stèle au columbarium du cimetière, acquisition de décors lumineux et d'une machine à laver pour le remplacement de celle de la cantine.

VI. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2009

Mr le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2009 qui correspondent à ceux du compte de gestion du receveur municipal :

- En section d'exploitation : un excédent de l'exercice 2009 de + 10596,33 € et un excédent global de clôture de 43 227,54 €
- En section d'investissement, : un déficit de l'exercice 2009 de 39 263,46 € et un déficit global de clôture de - 16 512,48 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir vérifié que ces résultats correspondent avec ceux du compte de gestion dressé par le Receveur municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2009.

VII. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - Exercice 2009

Du receveur. ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif assainissement de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif assainissement de l'exercice 2009 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des comptes,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion assainissement dressé par le Receveur pour l'exercice 2009, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion ASSAINISSEMENT de la commune est approuvé à l'unanimité.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION de l'exercice 2009

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : + 43 227,54€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation come suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

A. Résultat de l'exercice : + 10 596,33 e

Dont b : plus values nettes de cession d'éléments d'actif : //

B. Résultats antérieurs de l'exercice : + 32 631,21 €

RESULTAT A AFFECTER : 43 227,54 €

SOLDE d'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

E. Solde d'exécution cumulé d'investissement : besoin de financement - 16512,48 €

F. Solde des restes à réaliser d'investissement : 0

BESOIN DE FINANCEMENT : 16 512,48 €.

AFFECTATION :

1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)..... 16 512,48 €

2/ Report en exploitation R 002..... 26 715,06 €

IX . PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 -ASSAINISSEMENT :

M. le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif assainissement préparé par la commission communale finances et qui sera proposé au vote définitif lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Il n'y aura pas de restes à réaliser à reprendre. En investissement, de nouveaux travaux sont à prévoir dont la réalisation d'une extension du collecteur d'assainissement collectif au centre bourg, depuis le croisement du bourg jusqu'au niveau de la maison de Mme GUERIN sur la voie communale N° 404, ce qui devrait permettre environ 6 branchements nouveaux, et la pose d'une couverture sur la partie du bac à graisses de la lagune pour palier aux problèmes d'odeurs.

Le conseil sera amené à voter les tarifs de la redevance d'assainissement lors de la prochaine réunion.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1/ SYDER : le montant des charges résiduelles pour l'année 2010 s'élève à 13432 € . Comme par les années antérieures, ce montant sera fiscalisé et non budgétisé.

Maintenance de l'éclairage public : actuellement, l'entretien de l'éclairage public s'effectue mensuellement (une tournée générale du réseau) pour un coût facturé de 25 € par foyer lumineux par mois. Le SYDER propose la possibilité d'un passage à une visite trimestrielle au prix de 17 € .

M. le Maire invite le conseil à décider d'opter ou non pour cette nouvelle proposition, sachant qu'une intervention intermédiaire pour dépannage entre deux visites programmées de maintenance

(mensuelle ou trimestrielle) serait facturée à un coût horaire de 125,58 € TTC. Ce prix rémunère uniquement le déplacement d'une équipe avec nacelle.

Les interventions de mise en sécurité répondant aux caractères d'urgence sont les dépannages liés aux pannes totales et sensibles du point de vue de la sécurité publique (rue entière, carrefour, secteur, etc...) ou en cas d'évènement imprévu (accident, vandalisme, perturbation atmosphérique, etc...) elles sont prises en charge dans les cotisations annuelles.

Le conseil après en avoir délibéré, estime qu'un passage trimestriel bien que mois onéreux, ne permettrait sans doute pas d'attendre un prochain passage en cas de panne et impliquerait peut être un plus grand nombre d'interventions intermédiaires. Le passage mensuel actuel évite en partie ce problème (il est possible d'attendre la visite suivante en cas de panne ponctuelle). En conséquence, le conseil décide de conserver la tournée mensuelle.

. TAXE LOCALE d'EQUIPEMENT : M. le Maire propose de se renseigner pour instaurer le principe de la taxe locale d'équipement -taxe perçue à l'occasion des permis de construire et des autorisations de travaux-.

.Information SAFER : vente d'une parcelle appartenant à M.Mme CUNSOLO à M. Mme CHARVET

M. le maire invite les membres du conseil à s'exprimer.

.C.CHORIER : donne les résultats des bilans dressés par la commission périscolaire pour les services périscolaires pour l'année 2009 . Il ressort que les deux services sont en déficit important : - 11264 € pour le service garderie périscolaire et - 13215€ pour le restaurant scolaire, -et ce, malgré une hausse sensible du nombre d'enfants fréquentant ce service.

En 2009 la C.A.F. n'a pas attribué de subvention au service de la garderie périscolaire. Le mode de subvention a changé et la commission périscolaire a pris un rendez-vous avec la CAF de VILLEFRANCHE pour obtenir une aide éventuelle et monter un dossier selon de nouveaux critères.

La commission travaille actuellement sur une réorganisation totale des services scolaires et périscolaires, en prévision du remplacement des départs à la retraite de deux personnels : Mme GAUTHIER et Mme LAURENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est déclarée close à 23 h 55mn.